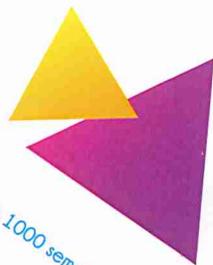


Vous avez moins de 26 ans ?

Le Département vous accompagne !

Logement, permis, licence sportive, bourses du secondaire, allocation étudiant, 1000 semaines...



www.mes-services-publics70.fr



Licence sportive

Vous êtes au collège : pratiquez le sport en club !

Pour votre pratique sportive, le Département de la Haute-Saône vous aide à adhérer à un club haut-saônois.

Pour en bénéficier :

- Vous êtes élève de la 6^{ème} à la 3^{ème} dans un collège public ou privé.
- Vos parents sont domiciliés dans le département.

Votre aide ► Maximale de 50 € en fonction du coût de l'adhésion. (Elle peut être attribuée deux fois au cours de son cursus au collège, limitée à une aide pour l'année scolaire)

Dossier à remplir
au nom des parents sur

www.mes-services-publics70.fr



Maison Départementale de l'Aménagement du Territoire
Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
6 rue de la Mutualité
70006 VESOUL
ddact@haute-saone.fr
03 84 95 78 10

Votre scolarité dans le secondaire !

Vous habitez la Haute-Saône, vous êtes scolarisé en collège ou en lycée, et vous ne pouvez pas bénéficier de la bourse des lycées ou des collèges.

Le Département de la Haute-Saône peut vous aider.

Votre aide ► pour un collégien 60 €
pour un lycéen 100 €

Maison Départementale de l'Aménagement du Territoire
Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
6 rue de la Mutualité
70006 VESOUL
ddact@haute-saone.fr
03 84 95 78 10



Dossier à remplir
au nom des parents sur
www.mes-services-publics70.fr



Logement

Un coup de pouce pour vous installer dans votre premier logement !

Parce que l'emménagement dans un **premier logement** s'accompagne de frais d'installation conséquents (dépôt de garantie, ouverture de compteurs, assurance, équipement...)
le Département de la Haute-Saône vous aide à financer l'accès à votre logement.

Vous pouvez en bénéficier si :

- Vous êtes jeune Haut-Saônois de **18 à 25 ans inclus**.
- Vous emménagez dans un **logement localisé en Haute-Saône**.

Votre aide ► De 100 € à 400 € en fonction des ressources du foyer fiscal du ou des jeunes (l'aide est cumulable avec les aides accordées au titre du FSL).



Maison Départementale de l'Aménagement du Territoire
Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
6 rue de la Mutualité
70006 VESOUL
ddact@haute-saone.fr
03 84 95 78 10

Dossier à remplir
au nom du jeune sur
www.mes-services-publics70.fr



Permis

Avec votre permis B : en route vers l'autonomie !

Pour votre autonomie, le Département de la Haute-Saône vous aide à financer votre permis B.

Vous pouvez en bénéficier si :

- Vous êtes jeune Haut-Saônois de **15 à 25 ans inclus**.
- Vous vous inscrivez dans une auto-école en **conduite accompagnée** ou traditionnelle.

Votre aide ► De 100 € à 400 € en fonction des ressources du foyer fiscal du jeune ou de ses parents.



Dossier à remplir au nom
du jeune majeur ou des parents
www.mes-services-publics70.fr



Maison Départementale de l'Aménagement du Territoire
Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
6 rue de la Mutualité
70006 VESOUL
ddact@haute-saone.fr
03 84 95 78 10

Allocation étudiant

Vous poursuivez vos études après le BAC !



Votre Bac en poche, vous poursuivez des études. Le **Département de la Haute-Saône** peut vous aider à les financer.

Vous pouvez en bénéficier si :

- Vous êtes **jeune haut-saônois de moins de 26 ans**.
- Vos parents sont **domiciliés dans le département**.

Votre aide ► pour les moins de 20 ans : de 250 à 500 €
pour les plus de 20 ans : de 450 à 1000 €



Dossier à remplir
au nom des parents sur
www.mes-services-publics70.fr

Maison Départementale de l'Aménagement du Territoire
Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
6 rue de la Mutualité
70006 VESOUL
ddact@haute-saone.fr
03 84 95 78 10

Partez en vacances avec les 1000 semaines !

1000 semaines de vacances

En vue de favoriser le départ en vacances de vos enfants, le Département de la Haute-Saône vous aide à les financer pendant les petites ou les grandes vacances scolaires définies par le calendrier de l'Éducation Nationale.

Vous pouvez en bénéficier si :

- Vous avez un Quotient Familial (QF) de la CAF ou MSA \leq 800 €.
- Vous avez un ou plusieurs enfants âgé(s) de 3 à 18 ans dans l'année civile.

Votre aide ► jusqu'à 200 € en fonction des ressources du foyer fiscal

Dossier à remplir
au nom des parents sur
www.mes-services-publics70.fr



Maison Départementale de l'Aménagement du Territoire
Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
6 rue de la Mutualité
70006 VESOUL
ddact@haute-saone.fr
03 84 95 78 10